

## CONTENU

Le billet du Président	1
Procès verbal de l'Assemblée Générale de L'AVIC, le 2 novembre 2012	2
Bulletin d'adhésion	2
L'AVIC et internet	2
Cotisations 2013	2

# La Feuille d'AVIC.



N° 34 été 2013

ASSOCIATION VAUDOISE POUR LA DÉFENSE DE L'INFRASTRUCTURE INDISPENSABLE AU CHEVAL – AVIC, case postale 4, 1033 Cheseaux, CCP 1047067-6

## LE COMITÉ

- M. **Charles Telfser, Président**  
C.p. 4 - 1033 Cheseaux  
Tél. + Fax: 021 731 16 41
- Dr **Vét. Charles Trolliet**  
1053 Montheron  
Tél.: 021 731 13 13  
Fax: 021 731 47 72
- M<sup>me</sup> **Sophie Gilliéron**  
1033 Cheseaux
- M<sup>me</sup> **Arlette Girardet, Secrétaire**  
1033 Cheseaux
- M. **Gérard Mangold**  
1010 Lausanne
- M. **Cyril Maret**
- M. **Gilbert Matter, Caissier**  
1535 Combremont-le-Grand
- M<sup>me</sup> **Nathalie Mouron**
- M<sup>me</sup> **Rose-Marie Decombaz**  
1860 Aigle  
[info@avic.ch](mailto:info@avic.ch)

## ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS

### Formée des associations hippiques du Canton de Vaud:

- Syndicat Vaudois d'Élevage Chevalin
- Association Vaudoise des Sociétés Hippiques (53 sociétés AVSH)
- Société Vaudoise d'Attelage
- Association Suisse des Randonneurs Équestres
- Syndicat d'Élevage du Poney Romand
- Association Vaudoise des Maîtres de Manèges
- Représentant vaudois de la Fédération Suisse de Galop
- Représentant vaudois de la Fédération Suisse de Trotting
- Association des Professionnels de l'Équitation
- Haras National d'Avenches
- Thérapie avec le Cheval

## BILLET DU PRÉSIDENT

### Le 20<sup>ème</sup> anniversaire reste un magnifique souvenir,

Si beaucoup d'objectifs ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. A travers le canton, une centaine de communes et de services forestiers ont donné leur accord pour la création de pistes balisées.

Partout où ce n'est pas encore le cas, un groupe de cavaliers de l'endroit peut demander une telle autorisation. Selon nos statuts, cette possibilité est offerte.

A l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> novembre 2013, quelques modifications de nos statuts seront apportées pour permettre à ces groupes de constituer une amicale qui juridiquement sera reconnue.

Si ces groupes, qui s'appelleront PEC (Parcours Equestre Conseillé) peuvent donner une ou plusieurs adresses de leurs membres, les démarches seront facilitées.

Ces PEC s'engagent à fournir une demi-journée par année de travaux nécessaires à l'entretien des pistes. Dans plusieurs régions, ces groupes existent et renseignez-vous, ils seront heureux de vous aider.

Le petit code de bonne conduite pour cavaliers et meneurs donne le minimum d'informations nécessaire aux promeneurs. La FSSE (Fédération Suisse des Sports Equestres) nous en a imprimé 20'000 qui sont gratuitement à votre disposition, ils existent également en allemand et en italien.

Venez à notre assemblée générale du 1<sup>er</sup> novembre prochain, votre avis pourra être utile pour les changements de statuts prévus.

Faites de belles randonnées équestres et à bientôt.

*Charles Telfser*

### Salutations à M<sup>me</sup> le Dr Iris Bachman, M. Ch. Trolliet – FSSE, tous les syndicats, municipaux et municipalités.

Parmi les excusés :

M<sup>me</sup> Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat et M<sup>me</sup> Noria Gurite, conseillère d'Etat. M. Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal ainsi que plusieurs Préfets et inspecteurs forestiers.

Je vous demande un moment de silence en mémoire de ceux qui nous ont quittés cette année. Vous vous souvenez tous de M. Claude Henry, M. Jean François Pellaton, ancien vétérinaire cantonal ainsi que beaucoup d'autres parents et de nos membres.

Avant de débiter cette séance je vous présente un nouveau membre de notre comité en la personne de Cyril Maret de Gingin, très connu sur la Côte. M. Maret, attaleur, a un palmarès éloquent.

Bien que nous ne soyons pas une société sportive, je me permets de féliciter tous ceux qui se sont distingués en saut, en dressage, en concours complet et en trec sur le plan Suisse et International. Nous voulons spécialement saluer les résultats de M. Yves Bulat.

Pour l'AVIC, ce fut une année très animée. Participation à la création du plan cantonal d'aménagement des forêts. Ce fut d'abord l'est puis plus tard l'ouest. Aucune restriction concernant les chevaux n'a été prise.

Les PEC fonctionnent toujours aussi bien et de nouveaux groupes sont en formation dans la région de Chavornay, d'Essertine-sur-Rolle et Echallens.

Une modification du tracé du PEC de Montillier a nécessité une rencontre avec l'inspecteur des forêts, un représentant du service des eaux du canton et un propriétaire de terrain. C'est aujourd'hui chose faite.

L'AVIC participe chaque année à l'Assemblée Générale de l'AVSH. Depuis la création de l'AVIC, le poste de responsable des chevaux à l'extérieur a été occupé par un membre du comité. Ce fut d'abord Charles Trolliet, puis Marcel Saugy et se sera bientôt au tour de Cyril Maret. Ceci nous permet de nous exprimer à l'Assemblée Générale.

Chaque année, la ville de Lausanne qui est le plus grand propriétaire de forêts du canton, nous a invités à une table ronde où toutes les sociétés qui utilisent la forêt peuvent s'exprimer. Les cas qui surgissent peuvent être pratiquement tous réglés sur le champ. Ceci représente une vingtaine de sociétés.

Malgré un gros pépin lors de l'envoi de l'avant dernier bulletin qui est arrivé après la manifestation, le 10<sup>e</sup> anniversaire du PEC Jorat a été un plein succès.

L'organisation était impeccable grâce aux trente collaborateurs qui ont œuvrés avec enthousiasme. A l'apéritif, les représentants des communes, le Président de la FSSE et d'autres invités ont été très bien reçus. Au repas, la cantine était pleine.

Bravo aux organisateurs.

Une rencontre a eu lieu à Essertine-sur-Rolle. 85 cavaliers, représentants des manèges et des communes, étaient présents. Un PEC sera créé prochainement.

Le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AVIC nous a beaucoup mobilisés. La fête s'est bien déroulée, le temps exceptionnellement ensoleillé n'a fait qu'ajouter une note de solennité.

La dernière feuille de l'AVIC nous donne un aperçu de la journée. Tous les numéros ont été présentés avec beaucoup de professionnalisme. La démonstration des voltigeurs nous a comblé et nous a aussi assuré que la relève était bien là. Merci à tous ceux qui ont œuvré au bon déroulement de la journée. Merci au Haras National qui nous a mis à disposition cette merveilleuse place.

Nous attaquons cette nouvelle année avec enthousiasme. Il est parfois fastidieux de répéter les mêmes recommandations, mais il vient chaque année de nouveaux cavaliers. Le guide de bonne conduite pour cavaliers-meneurs nous aide déjà.

Nous l'avons dit dans notre dernier bulletin ; quelques cours de dressage seraient utiles pour améliorer le plaisir des sorties.

Pour une raison technique le rapport du caissier sera fait après l'exposé.

Dr. Iris Bachmann nous présente toutes les facettes de la loi sur l'aménagement du territoire concernant les chevaux. Le sujet était tellement passionnant que les questions ont été nombreuses et a malheureusement été nécessaire que le Président interrompe les discussions pour une question d'horaire.

Vient le rapport du caissier qui nous présente l'exercice 2012, qui fait ressortir un déficit de CHF 3'730.– dû au 20<sup>e</sup> anniversaire et à la rentrée tardive des cotisations. Déduction faite du déficit, le capital s'élève à CHF 15'608.–. Les vérificateurs présentent leur rapport et demandent de leur donner des charges ainsi qu'au caissier. Sans objection, les comptes sont acceptés.

L'assemblée et levée et le Président invite tout le monde à l'apéritif.

Merci de votre attention.

*La secrétaire, Sophie Gilliéron  
Le Président, Charles Telfser*

### Bulletin à découper et à retourner à :

A.V.I.C., C.p. 4, 1033  
Cheseaux/Lsne  
Vos activités m'intéressent.

Je souhaite devenir Membre et recevoir régulièrement vos informations.

Nom : .....

Prénom : .....

Rue/N° : .....

NPA/Localité : .....

Date : .....

Signature : .....

## L'AVIC ET INTERNET

**Un accès direct à notre site  
[www.avic.ch](http://www.avic.ch)  
est toujours disponible**

Ne manquez pas de le visiter car il nous permet de vous transmettre des informations importantes et urgentes qui ne sauraient attendre la rédaction du prochain bulletin.

Disponible sur le site, sous contact, l'adresse mail [info@avic.ch](mailto:info@avic.ch) est à présent d'actualité.

**Veillez déjà noter la date  
de l'Assemblée Générale  
qui aura lieu au  
Restaurant du Lac de Bret  
le vendredi 1 novembre 2013**

## COTISATIONS 2013



**Avec ce courrier,  
vous recevez  
le bulletin de  
versement vous**

**permettant de vous  
acquitter de la  
cotisation 2013 de Fr. 40.–**

**UN GRAND MERCI**

**Le présent bulletin est tiré à 2'200 ex.**